

“

Pour un futur
plus vert



Sunref

Madagascar

Soutenue par:



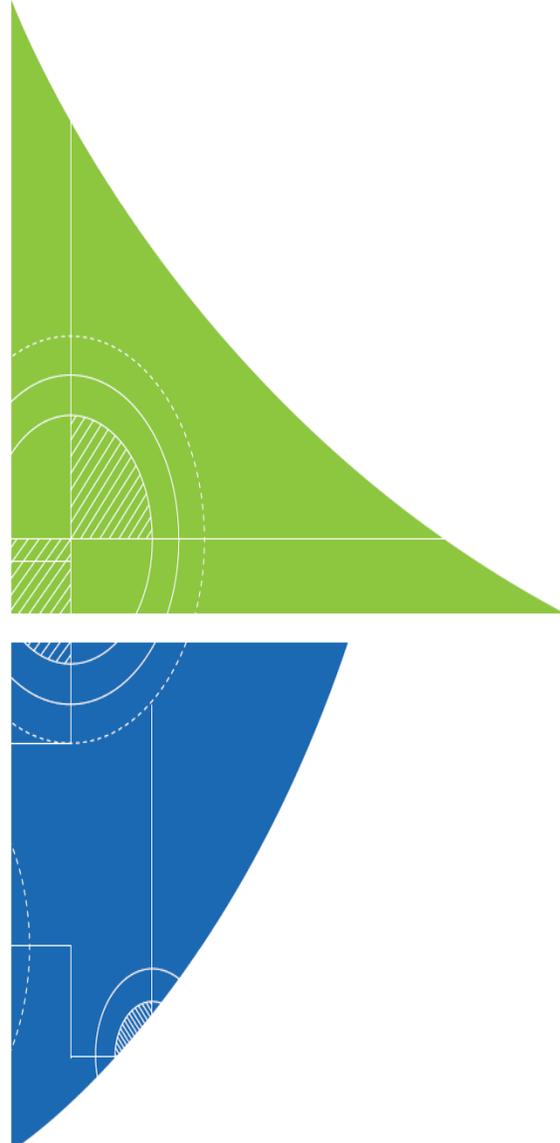
Développée par:



En partenariat avec:



Sustainable Use of Natural Resources and Energy
Finance (SUNREF) Madagascar



Les critères d'éligibilité

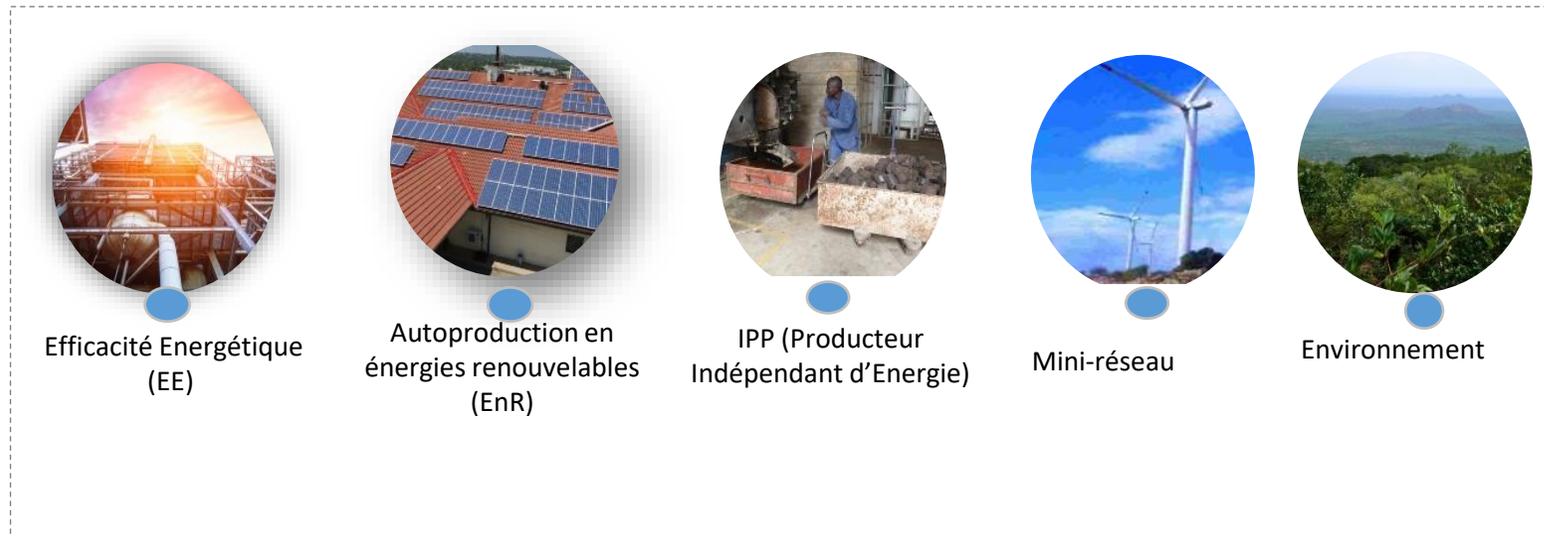
Le porteur de projet :

Le terme « Porteur de Projet » correspond à l'entité qui **réalise l'investissement, ET met en œuvre le projet, ET bénéficie en retour de l'énergie produite ou économisée :**

- **Entreprises domiciliées sur le territoire** de la République de Madagascar
- Les porteurs de projets (Bénéficiaires Finaux) du programme SUNREF peuvent être **des personnes physiques ou morales**. Toutes les personnes morales (y compris associations, groupement agricole, coopérative, etc...) et les particuliers (hors personnel des banques) sont éligibles à la ligne de crédit.
- Tous les secteurs sont également éligibles à l'exception de ceux visés par la liste d'exclusion de l'AFD.
- **Sociétés de Services Energétiques (ESCOs)**, à condition que l'ESCO (y compris les installateurs ou fabricants de chauffe-eaux solaires) et le consommateur final d'énergie satisfont les critères d'éligibilité
- Les emprunteurs **doivent être viables financièrement, satisfaire aux critères de solvabilité de la Banque Partenaire** et faire l'objet d'une validation de l'éligibilité du projet par l'AT.
- Les porteurs de projets doivent être en conformité avec la législation nationale en vigueur en matière environnementale, sociale, santé et sécurité.
- Une ESCO est une personne physique ou morale qui fournit des services énergétiques et/ou d'autres mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans des installations ou des locaux d'utilisateurs, et qui accepte un certain degré de risque financier ce faisant. Le paiement des services fournis par l'ESCO se base (en tout ou en partie) sur la réalisation d'améliorations dans l'efficacité énergétique et sur le respect des autres critères de performance convenus.

Un appui ciblé pour soutenir les investissements verts

SUNREF appuie les projets pour toute entreprise privée domiciliée sur le territoire de la République de Madagascar



■ Efficacité Energétique (EE)

Type de projet	Critères d'éligibilité	Performance	Exemple d'équipements
Investissements permettant d'améliorer la performance énergétique du Bénéficiaire Final visant soit : - Modification d'équipement à capacité de production constante - Modification de processus avec extension de capacité de production	Economies d'énergie (MWh/an)	Minimum 20 %	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remplacement ou la modernisation d'équipements à forte intensité énergétique (y compris cogénération de chaleur et d'électricité, voire de trigénération sur site), 2. le remplacement des chaudières ou des anciens refroidisseurs et des compresseurs, 3. l'installation d'unités de récupération de chaleur, l'isolation thermique renforcée des bâtiments, 4. Mise à niveau des systèmes existants (ventilation/climatisation, gestion de l'énergie ou introduction d'éclairages à haut rendement des bâtiments) ou encore le recours à des Sociétés de Services Energétiques jugées satisfaisantes
	Et en cas d'extension de la capacité de production : Taux d'expansion	Maximum 200%	
Projets « <i>greenfield</i> »	A priori exclus, mais pourront être étudiés au cas par cas selon l'analyse des meilleures technologies disponibles		

■ Energie Renouvelable (EnR)

Type de projet	Critères et Performance	Exemples
<p>Technologies éligibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Solaire, ▪ Éolien, ▪ Hydraulique, ▪ Biomasse (provenant de ressources durables et de gaz de décharge), ▪ Méthanisation, ▪ Hybridation de centrales thermiques existantes ▪ Autre technologie au cas par cas 	<p>Hydro : Puissance < 5 MW</p> <p>Eolien < 10 MW</p> <p>PV < 2 MW</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Petites centrales hydroélectriques au fil de l'eau d'une puissance installée ne dépassant pas 5 MW (sous réserve de la validation préalable des normes environnementales & sociales), • Installation d'éoliennes d'une puissance installée ne dépassant pas collectivement 10 MW (sous réserve de la validation préalable des normes environnementales & sociales), • Systèmes de combustion de la biomasse pour génération de chaleur et / ou d'électricité (exigence d'évaluation de la durabilité de la biomasse) • Systèmes de chauffage solaire de l'eau pour la production d'eau chaude pour le besoin des processus et/ou de chauffage / la réfrigération des espaces et/ou le chauffage de l'eau sanitaire • Systèmes de séchage solaires thermiques à basse / haute température • Utilisation d'énergie géothermique avec / sans pompes à chaleur (forage et test de pompage) • Stations et / ou moteurs à biogaz (agriculture, déchets municipaux, industriels, traitement des eaux usées) • Centrales solaires photovoltaïques d'une puissance installée d'une capacité maximum allant jusqu'à 2 MW • Énergie géothermique avec / sans pompes à chaleur (test de forage)

■ Environnement

Type de projet	Eligibilité des projets :	Exemples
La mise en place de technologies et de pratiques respectueuses de l'environnement permet d'améliorer l'image d'une entreprise, sa position concurrentielle ainsi que la conformité avec les réglementations environnementales strictes qui peuvent être une condition préalable pour accéder aux marchés internationaux	Tous les projets d'investissement vert en faveur de la protection de l'environnement qui améliorent l'environnement local et global, ou aident à réduire sa dégradation	<ul style="list-style-type: none">• Développement d'infrastructures touristiques respectueuses de l'environnement, certification environnementale des services• Réduction de la consommation des ressources naturelles• Réduction de la génération de tout type de pollution : eaux usées, pollution chimique, agriculture• Décontamination, solutions de gestion des déchets (Tri des déchets, recyclage, ou réutilisation comme combustible)

Dans le cadre de la réalisation des projets, les montants éligibles aux prêts fournis par les banques partenaires sont les suivants :

- Coût des équipements et matériels,
- Coût des études d'ingénierie,
- Coût de financement et de transaction,
- Frais ou honoraires juridiques,
- Coût des travaux d'installation,
- Coût de mise en œuvre de l'installation (main d'œuvre)
- Coût d'assurance directement lié aux investissements,
- Coût de mesurage de la performance des équipements,
- Coût des pièces de rechange sur la durée du projet

Caractéristiques	Valeur
Pourcentage de Prêt maximum sur la ligne SUNREF	65% de l'investissement éligible
Montant de Prêt maximum sur la ligne SUNREF	650 000 EUR ou l'équivalent en MGA
Montant d'investissement éligible total maximum (dont Prêt)	1 000 000 EUR ou l'équivalent en MGA et ceux supérieurs à 1 million d'EUR seront validés au cas par cas et après ANO de l'AFD
<u>Pour les projets d'efficacité énergétique,</u> Temps de retour sur investissement (« pay-back period »)	Supérieur ou égal à 2 ans ET inférieur à 8 ans.
Durée minimum du prêt	Energie renouvelable : 5ans Efficacité énergétique : 3ans Performance environnementale : 5 ans
Durée maximum du prêt et durée de différé de remboursement	Selon la Banque Partenaire

Les différents types /échelles d'investissement

Classifiés en trois échelles de projets d'investissement



Montant inférieur à 150 K€ et inscrits dans la LEME (Liste d'Equipements et Mesures Eligibles)*

Montant entre 150 K€ et 1M€

Montant supérieur à 1M€

* (La liste LEME est annexée au website Solidis)